

FORMATION

« DECLARER LES EVENEMENTS INDESIRABLES (EI) »

Présentation de la formation :

La déclaration des événements indésirables constitue l'un des piliers de la politique qualité des établissements médico-sociaux et sanitaires. Cadrée par la réglementation et faisant l'objet de procédures internes formalisées, cette déclaration est un acte professionnel commun et courant mais dont la réalisation et le traitement rencontre souvent des écueils.

Cette formation vise à transmettre les bases sur ce sujet et développer une posture professionnelle adaptée à cet exercice.

Durée :

7 heures

Modalités :

Présentiel

Nombre de participants :

15 maximum

Coûts :

1 200 euros en intra.
350 € par personne en inter.

Lieu :

A définir avec le client.

Délais d'accès :

4 à 6 semaines.

Conditions d'accès

Contacteur FASA

Publics cibles :

L'ensemble des professionnels des ESMS ou des établissements sanitaires.

Objectifs :

- Connaître le cadre légal et réglementaire de la déclaration des EI
- Identifier les différentes catégories d'EI
- Comprendre les enjeux et objectifs de la déclaration des EI et la situer dans la démarche qualité de son établissement ou service
- Savoir signaler un EI et rédiger une FEI de manière efficace et pertinente

- Identifier les bonnes pratiques et la posture professionnelle attendue en matière de déclaration des EI
- Identifier et prendre en compte les biais en matière de déclaration et de résolution des difficultés
- Examiner un EI et comprendre le processus d'analyse des causes
- Comprendre l'intérêt de travailler collectivement à la recherche de solutions d'amélioration
- Identifier les enjeux et méthodes de communication sur les EI

Prérequis : Aucun.

Contenu :

La déclaration des EI, un élément clef de la démarche qualité

- Les objectifs de la déclaration des EI
- EI et Référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ou de certification des établissements de santé.
- EI et transparence dans le fonctionnement des établissements et services.

Le cadre légal et réglementaire autour des EI

- Le cadre fixé par les décrets et arrêtés de 2016 en matière d'EI et EI associés aux soins
- Les textes spécifiques liés au signalement de faits de maltraitance

Déclarer un EI

- La typologie des EI et la caractérisation des événements graves
- Les bonnes pratiques en matière de signalement et de déclaration : quand ? à qui ? comment ?
- Identifier ce qui ne doit pas se trouver dans une déclaration d'EI
- Identifier les biais cognitifs possibles dans les signalements et déclarations

Les actions réalisées après le signalement

- Comprendre et analyser une situation pour analyser les causes et agir
- Actions à mener à court, moyen ou long terme
- La dynamique collective autour du traitement des EI
- La traçabilité des déclarations et actions menées

Communiquer autour des EI

- Identifier auprès de qui et quoi communiquer
- Communiquer auprès du CVS ou de la CDU

Méthodes et supports pédagogiques mobilisés :

Apports théoriques, cas pratiques, échanges d'expérience, travaux de groupe, quiz.

Pour les cas pratiques, le formateur pourra intégrer les procédures existantes chez le client pour en favoriser l'appropriation.

Moyens de suivi et d'évaluation :

Suivi :

- Feuilles d'émargement

Evaluation des acquis :

- Cas pratique et questionnaire final.

Evaluation de la satisfaction :

- Questionnaire de satisfaction

Modalités et délais d'inscription :

Pour organiser cette formation, contactez-nous par téléphone, e-mail ou via notre site internet. Votre demande sera traitée sous 48 heures ouvrées.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Merci de contacter Form'Actions Soins et Accompagnements pour faire connaître les besoins et identifier les adaptations à mettre en œuvre.

Contact :

Emmeline SALIS, Directrice

06 86 50 52 15 - contact@fasa-formation.fr